



Mairie de Bert

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2022

6 Rue de la Mairie
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : mairie-bert@orange.fr

Date de convocation : 17 novembre 2022

Mardi 22 novembre 2022 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme Sandrine VIVIEN, M. Didier RIVES.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s : M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
58.2022	Sécurité routière au Centre Bourg	Approuvée avec 7 voix POUR
59.2022	Cadeaux des enfants scolarisés domiciliés à Bert en classe de Maternelle et de Primaire	Approuvée avec 7 voix POUR
60.2022	Contrats d'assurance Bâtiments communaux et matériels techniques	Approuvée avec 7 voix POUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents, qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu de séance est supprimé. A la place, l'article L2121-25 prévoit que, dans le délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 13 décembre 2022.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 novembre 2022

Date de convocation : 17 novembre 2022

Mardi 22 novembre 2022 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme Sandrine VIVIEN, M. Didier RIVES.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s : M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Approbation du Procès-Verbal du 18 octobre 2022
- Décision à prendre pour la sécurité routière au centre bourg
- Décision suite à l'avis du Comité Consultatif Lien Social pour le repas des Aînés
- Décision concernant les contrats d'assurances de la commune
- Cadeaux de fin d'année aux enfants scolarisés (primaire et maternelle)
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2022

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif au conseil municipal du 18 octobre 2022 2022.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents, qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu de séance est supprimé. A la place, l'article L2121-25 prévoit que, dans le délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

SECURITE ROUTIERE AU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la discussion engagée lors de la précédente séance concernant la sécurité routière au centre bourg, à savoir Limitation de vitesse. Il présente la synthèse de l'analyse par câble installé à la sortie de Bert Route du Donjon, du mercredi 19 octobre 2022 au mercredi 26 octobre, afin de contrôler la vitesse lors de l'entrée et sortie des véhicules, dans les 2 sens.

Il ressort que la vitesse moyenne cumulée des 2 sens, fait apparaître un comptage de 53 km/h pour 107 véhicules contrôlés lors de la période de contrôle.

Après discussion et délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix POUR :

- décide :

- le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération Route du Donjon,
- l'implantation de panneaux STOP à l'intersection de la route départementale- et de la place Pierre

Gonard au centre bourg :

- 1 STOP en arrivant par la Route du Donjon (vers Mme GIRARD)
- 1 STOP en arrivant par de Lapalisse (vers Mme RONDEPIERRE)
- 1 STOP déjà en place maintenu en arrivant de la Rue du Moulin

- la modification du stationnement au Pré Carré par le traçage au sol de zone de stationnement à cheval entre le trottoir et la zone de circulation, en alternant les cotés de stationnement.

- autorise le maire à signer tout document relatif à cette mise en place et à transmettre ces décisions aux services départementaux

AVIS DU COMITE CONSULTATIF LIEN SOCIAL POUR LE REPAS DES AÎNES

Monsieur le Maire informe que le comité consultatif Lien Social s'est réuni le 15 octobre 2022 et propose au conseil municipal d'offrir un repas collectif à la Salle Polyvalente le dimanche 15 janvier 2022. Le budget consenti à cette manifestation sera de l'ordre de 2 000 €.

CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir fait faire une étude par l'agence AXA de Lapalisse pour les bâtiments communaux et pour les véhicules et outillages techniques. Il présente aux membres la synthèse/ comparaison avec les contrats actuels, et il en découle un tarif plus intéressant auprès d'AXA, soit une économie de 1 400 € environ.

Après délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix POUR, décide :

- de résilier les contrats VILLASUR, et TITANE PRO souscrits auprès de GROUPAMA au 31 décembre 2022,
- de souscrire auprès d'AXA (Cabinet RIMBERT et COURBIN de Lapalisse) les contrats Matériels Agricoles et Immobiliers avec effet au 1^{er} janvier 2023.
- et donne pouvoir au maire pour signer tous documents ou actes en conséquence de cette décision.

CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE DE MATERNELLE ET PRIMAIRE ET DOMICILIES A BERT

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'effectuer un cadeau de fin d'années aux enfants primaire et maternelle et domiciliés à Bert, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, avec 7 voix POUR :

- de faire un cadeau de fin d'année aux enfants de la commune
- de prendre attache avec la commune Montcombroux les Mines pour essayer de grouper l'opération

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'une information pour se mettre en règle en ce qui concerne les armes trouvées ou héritées, une opération nationale d'abandon d'armes ou de régularisation est mise en place du 25 novembre 2022 au 2 janvier 2023.
- Monsieur le maire a déposé plainte le 17 novembre 2022 pour des tentatives d'effraction sur la porte d'entrée de l'ancienne cantine et celle de l'ancienne école, tentatives qui ont eu lieu entre le 14 novembre 2022 18 h et le 16 novembre 2022 11 h
- Il est rappelé le passage du peloton cyclistes du Téléthon le samedi 3 décembre 2022 à partir de 8 h 30 sur la place Pierre Gonard - stand accueil et vente de produits au profit du Téléthon, boissons chaudes,organisé par le Comité des Fêtes de Bert
- Le Conseil municipal est informé de l'arrêt de travail actuellement en cours de l'agent VINET Nicolas
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'un percolateur pour la salle polyvalente (en remplacement de celui en place qui ne fonctionne plus)
- Monsieur le Maire signale et demande de remplacer l'éclairage public sur un encastré sous l'arche principale du porche menant à l'église

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 15.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 13 décembre 2022.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER